Cap-Santé, le 16 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 16 septembre 2026 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Simon Sheehy, préfet suppléant et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :
Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
Ville de Portneuf, Diane Godin
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Marc-des-Carrières, Claire Dussault
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :
Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe
Marie Simard Dufour, directrice du Développement du territoire et de l'économie
Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence :
Ville de Portneuf, Mario Alain

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 Liste des déboursés du 15 juillet au 14 août 2026

4.2 Directrices générales adjointes – Nomination

4.3 Comité des priorités – Budget 2027 – Nomination

4.4 Règlement remplaçant le règlement numéro 387 concernant le traitement des élus municipaux du conseil de la MRC de Portneuf – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

4.5 Règlement concernant la gestion contractuelle et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC de Portneuf – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

4.6 Concept global d'un espace muséal et d'un parcours d'interprétation du Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp – Contrat de services professionnels – Mandat de gré à gré – Autorisation

4.7 Comité des grands projets - Mandat d'accompagnement en communications – Contrat de services professionnels – Mandat de gré à gré – Autorisation

4.8 Fonds local d'investissement - Autorisation de signer le contrat de prêt concernant le nouveau Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (7 règlements)

6.2 Demande d'appui du Comité ZIP Les Deux Rives pour un projet de végétalisation des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines

6.3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Recommandation de financement d'un projet d'acquisition de connaissances (volet A) – Effet de la structure forestière sur l'utilisation de l'habitat de la martre d'Amérique en forêt aménagée

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

8.1 Politique d'investissement du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Adoption de la version révisée

8.2 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Adoption des projets recommandés

8.3 Demandes d'aide financière diverses adressées à la MRC – Adoption des dossiers recommandés et annulation d'une aide financière

8.4 Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf (FSE) – Adoption du projet recommandé

8.5 Programme Accueillir en français – Demande de subvention à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

8.6 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2026-2027 – Adoption

8.7 Programme municipal en préservation et restauration du patrimoine (volet 4.1) – Dossiers recommandés

8.8 La reconquête du Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp – Adoption de la reddition de comptes 2024-2026

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) – Aide financière 2026

9.2 Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM)

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. COMITÉ DE TRAVAIL : 7 octobre 2026 (17 h 30) / SÉANCE ORDINAIRE : 21 octobre 2026 (19 h)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 207-09-2026 Il est proposé par M. Dany Bisson et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

CR 208-09-2026 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 19 août 2026 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Francoeur se présente sous la bannière du Parti Québécois pour succéder au candidat démissionnaire. M. Francoeur rappelle son engagement bénévole au sein de la communauté, notamment sa contribution à la relance de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf (FASAP), l'obtention de financement pour le *SOS Accueil* de Saint-Raymond, ainsi que ses fonctions au sein de divers organismes (président de Solidarité citoyenne Portneuf, administrateur de la Table de concertation des aînés de Portneuf (TCAP), membre du conseil d'administration de la CAPSA et membre du comité de gestion *Un toit pour toi*). Sa question : « Si j'étais payé pour effectuer ce même travail, croyez-vous que je le ferais? ». M. Sheehy ajoute qu'aucune réponse ne sera soumise.

M. Alexandre Richard se présente en mentionnant que sa demande porte principalement sur la chronologie des démarches, les consultations réalisées, et les documents disponibles concernant l'installation projetée de mâts de mesure du vent sur le territoire. Après de longues discussions, M. Claude Duplain, président du comité des grands projets, propose à M. Richard de prendre rendez-vous afin qu'il puisse se joindre aux membres de ce comité, lui permettant ainsi d'obtenir des réponses aux questionnements relatifs à ce dossier.

M. Philippe Cantin, résident du district de Perthius, indique avoir entrepris des démarches auprès des municipalités riveraines du lac Montauban concernant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Il demande si la MRC dispose d'un accès à un registre des fosses septiques se déversant dans ce lac.

M. Lessard précise que la gestion et l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) relèvent exclusivement de la compétence des municipalités, ajoutant que la MRC agit à titre de municipalité pour les territoires non organisés (TNO).

M. David Beauchesne, également résident du district de Perthius, intervient pour mentionner que trois des quatre municipalités interpellées ont répondu à ce jour.

En conclusion, M. Sheehy informe que la MRC communiquera avec les municipalités concernées afin de faire le suivi dans ce dossier.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2026

CR 209-09-2026 CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	125 917,38 $
Service de la paie :	311 925,50 $
Manoir Allsopp :	49 995,75 $
Grands projets :	2 329,58 $
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	326,94 $
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	53 459,81 $
▪ Tourisme :	2 319,44 $
▪ Entente et projets culturels :	1 156,87 $
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	917,59 $
	37 500,00 $
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	37 500,00 $
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	12 060,88 $
▪ Plan climat :	
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	40 577,00 $
▪ Fonds de soutien projets structurants :	70 933,00 $
▪ Organismes régionaux :	19 000,00 $
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	2 780,19 $
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	98 240,00 $
Territoires non organisés :	4 363,19 $
GRAND TOTAL :	**871 303,12 $**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 15 juillet au 14 août 2026;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 15 juillet au 14 août 2026, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, greffière-trésorière

4.2 DIRECTRICES GÉNÉRALES ADJOINTES – NOMINATION

CR 210-09-2026

CONSIDÉRANT que l'article 212.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit qu'une MRC peut avoir un directeur(trice) général(e) adjoint(e) et qu'une personne nommée à cette fonction est assujettie aux dispositions de l'article 184 de cette loi compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT que l'article 184 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le titulaire d'une charge adjointe peut exercer tous les devoirs de la charge qu'il remplace, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT le besoin de la MRC d'assurer la continuité de l'administration et des opérations lors des absences ou des incapacités d'agir de la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillée et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf nomme Mme Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe, et Mme Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique, à titre de directrices générales adjointes lors des absences ou des incapacités d'agir de la directrice générale et greffière-trésorière, et qu'elles exercent alors tous les devoirs de la charge de directeur(trice) général(e), avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE cette nomination prenne effet à compter de son adoption et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 COMITÉ DES PRIORITÉS – BUDGET 2027 – NOMINATION

CR 211-09-2026

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf procède annuellement à la création d'un comité chargé d'analyser le projet de budget et de formuler des recommandations en vue de l'adoption du budget, prévue en novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT les recommandations de la commission de l'administration;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil de la MRC nomme les représentants du conseil suivants à titre de membres du comité des priorités, lequel est chargé d'analyser le projet de budget de l'exercice financier 2027 et de soumettre ses recommandations au conseil :

- M. Mario Alain, préfet et maire de la Ville de Portneuf;
- M. Simon Sheehy, préfet suppléant et maire de la Ville de Neuville;
- M. Tommy Lefebvre, maire de la Ville de Cap-Santé;
- M. Alexandre Dostie, maire de la Ville de Saint-Basile;
- M. Raymond Morissette, maire de la Municipalité de Saint-Alban;
- M. Yves Bédard, maire de la Ville de Lac-Sergent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Un avis de motion est présenté par M. Sylvain Ouimet, représentant de la Municipalité de Deschambault-Grondines, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le règlement numéro 387 concernant le traitement des élus municipaux du conseil de la MRC de Portneuf sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

4.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MRC DE PORTNEUF – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Un avis de motion est présenté par M. Yves Bédard, représentant de la Ville de Lac-Sergent, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement concernant la gestion contractuelle et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC de Portneuf sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

4.6 CONCEPT GLOBAL D'UN ESPACE MUSÉAL ET D'UN PARCOURS D'INTERPRÉTATION DU FORT-JACQUES-CARTIER-ET-DU-MANOIR-ALLSOPP – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT DE GRÉ À GRÉ – AUTORISATION

CR 212-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf poursuit la mise en valeur du site du Fort Jacques-Cartier dans le cadre du Projet Signature – Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite créer un complexe muséal régional capable d'attirer la clientèle scolaire, familiale et touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite procéder à la conception d'un espace muséal et d'un parcours d'interprétation historique pour l'ensemble patrimonial du Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès de quatre entreprises spécialisées en scénographie de la province de Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par LM Tremblay Scénographe (NEQ : 1167847665), d'une somme de 49 115 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre de services professionnels répond aux besoins de la MRC de Portneuf et qu'elle est jugée conforme et satisfaisante;

CONSIDÉRANT que l'article 12 du *Règlement numéro 410 abrogeant les règlements numéros 380 et 398 et édictant les règles encadrant la gestion contractuelle de la MRC de Portneuf* permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui doit être attribué suivant une procédure ouverte, conformément à l'article 29 de la *Loi sur les contrats municipaux* (RLRQ, c. C 65.1);

Il est proposé par Mme Claire Dussault et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat de gré à gré relatif au Concept global d'un espace muséal et d'un parcours d'interprétation du Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp à la firme LM Tremblay Scénographe (NEQ : 1167847665) pour une somme de 49 115 $ plus taxes, conformément à l'offre de service s'y rapportant;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense totalisant une somme de 49 115 $ plus taxes applicables soit comptabilisée à même le poste budgétaire « Hon. professionnels – Divers » numéro 02 65000 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 COMITÉ DES GRANDS PROJETS - MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN COMMUNICATIONS – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT DE GRÉ À GRÉ – AUTORISATION

CR 213-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a procédé à la création du Comité des grands projets comme l'indique la résolution CR 022-02-2026;

CONSIDÉRANT que le comité dédié aux grands projets a pour mission d'assurer l'analyse, le suivi et la coordination des dossiers majeurs ayant un impact stratégique sur le développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique du comité pour l'année 2026-2027 a révélé des besoins pour des services professionnels externes en matière de communications;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès de trois entreprises spécialisées de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'accompagnement en communications de TACT (NEQ : 1181707770) datée du 11 septembre 2026, d'une somme de 30 000 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre de services professionnels répond aux besoins de la MRC de Portneuf et qu'elle est jugée conforme et satisfaisante;

CONSIDÉRANT que l'article 12 du *Règlement numéro 410 abrogeant les règlements numéros 380 et 398 et édictant les règles encadrant la gestion contractuelle de la MRC de Portneuf* permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui doit être attribué suivant une procédure ouverte, conformément à l'article 29 de la *Loi sur les contrats municipaux* (RLRQ, c. C-65.1);

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE la MRC de Portneuf attribue le contrat de services professionnels de gré à gré relatif à un accompagnement en communications à TACT (NEQ : 1181707770), pour une somme de 30 000 $ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service s'y rapportant;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Josée Frenette, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense, totalisant une somme de 30 000 $ plus les taxes applicables, soit comptabilisée à même le poste budgétaire « Réserve FRCN – Grand projets » numéro 55 16556 209.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE PRÊT CONCERNANT LE NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) - TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS

CR 214-09-2026

CONSIDÉRANT que les États-Unis imposent depuis le 22 août 2026 des tarifs douaniers sur plusieurs produits québécois;

CONSIDÉRANT que face à cette situation, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures permettant de soutenir temporairement les besoins de liquidités des PME afin qu'elles puissent ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains a été autorisé par le Conseil du trésor et est en vigueur depuis le 22 août 2026;

CONSIDÉRANT que cette mesure représente, pour la MRC de Portneuf, une aide sous forme de prêt au montant minimal de 1 450 000 $, somme qui sera capitalisée à même les remboursements perçus des prêts PAUPME Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers américains;

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise M. Mario Alain, préfet, à signer pour et au nom de la MRC le contrat de prêt concernant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Tarifs douaniers

américains, ainsi que tout avenant, modification ou document requis relativement à ce contrat de prêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (7 RÈGLEMENTS)

CR 215-09-2026

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-26-05-192 modifiant le plan d'urbanisme numéro 14-200 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro URB-26-05-191-1 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro URB-26-07-200 modifiant le règlement de lotissement numéro 14-203 et le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 358-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 357-26 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 315-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 936-26 établissant une contribution monétaire pour le développement d'infrastructures et d'équipements municipaux de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Guy Germain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la direction générale à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES POUR UN PROJET DE VÉGÉTALISATION DES RIVES DU FLEUVE SAINT-LAURENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES

CR 216-09-2026

CONSIDÉRANT que l'absence de végétation sur les rives du fleuve a plusieurs impacts négatifs sur l'écosystème fluvial, comme le fait de favoriser l'augmentation de la température de l'eau, favoriser le développement d'espèces invasives comme la Renouée du Japon et, plus généralement, offrir un milieu pauvre en biodiversité;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP Les Deux Rives s'est spécialisé dans la végétalisation des rives sur son territoire d'intervention;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs résidents de la municipalité de Deschambault-Grondines, sondés lors d'une rencontre dans le cadre du projet de portfolio de solutions techniques de stabilisation des berges

en octobre 2023 réalisé par le Comité ZIP Les Deux Rives, à végétaliser leurs rives;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP Les Deux Rives a prévu de déposer une demande d'aide financière dans plusieurs programmes d'aide financière pour couvrir les dépenses du projet;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de proposer, planifier et réaliser gratuitement la plantation d'arbustes sur les terrains des propriétaires riverains de la municipalité de Deschambault-Grondines qui le souhaitent;

CONSIDÉRANT que le projet rejoint les objectifs et les actions du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) défini collectivement par la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial, notamment :

- objectif D.2.4 : restaurer des milieux naturels en rives du fleuve sur une longueur de 10 km;
- action 14 : mettre en place des mesures de renaturalisation des rives;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a déjà appuyé un tel projet sur le territoire de la ville de Neuville dans le cadre de sa résolution CR 010-01-2026 et que le Comité ZIP Les Deux Rives sollicite un nouvel appui pour la réalisation d'un projet similaire sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie le projet de végétalisation des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la municipalité de Deschambault-Grondines;

QUE la MRC de Portneuf pourra fournir un soutien technique, un partage de connaissances et une assistance afin de rejoindre les riverains concernés par le biais d'une contribution en ressources humaines estimée à 500 $ pour la participation à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RECOMMANDATION DE FINANCEMENT D'UN PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES (VOLET A) – EFFET DE LA STRUCTURE FORESTIÈRE SUR L'UTILISATION DE L'HABITAT DE LA MARTRE D'AMÉRIQUE EN FORÊT AMÉNAGÉE

CR 217-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente régionale de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour la période 2024-2027;

CONSIDÉRANT que le volet A du PADF prévoit le financement de projets d'acquisition de connaissances sur les enjeux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT que l'organisme Conseil des trappeurs laurentiens a déposé un projet intitulé « Effet de la structure forestière sur l'utilisation de l'habitat de la martre d'Amérique en forêt aménagée » dans le cadre de ce volet;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets d'acquisition de connaissances des TGIRT recommande le financement de ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande de financement s'élève à 4 295 $ et que le budget disponible pour les projets d'acquisition de connaissances permet d'accorder une contribution maximale de 3 270 $;

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet « Effet de la structure forestière sur l'utilisation de l'habitat de la martre d'Amérique en forêt aménagée » pour un montant de 3 270 $ selon les paramètres définis dans le projet déposé par le promoteur;

QUE la MRC autorise la directrice générale à procéder à la signature d'une entente contractuelle avec le promoteur du projet, le Conseil des trappeurs laurentiens, pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

8.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) – ADOPTION DE LA VERSION RÉVISÉE

CR 218-09-2026

CONSIDÉRANT que l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la période 2026-2029 a été signée suite à l'adoption autorisant sa signature (CR 174-06-2026);

CONSIDÉRANT que selon l'article 16 de l'Entente, la MRC doit maintenir à jour et mettre en œuvre une politique d'investissement;

CONSIDÉRANT que la politique d'investissement présente les modalités, procédures et critères relativement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

CONSIDÉRANT que la politique en vigueur doit être révisée au regard de nouvelles modalités contenues dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT qu'une version révisée a été présentée lors du comité de travail du 2 septembre 2026;

Il est proposé par M. Daniel Cauchon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la version révisée de la Politique d'investissement du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) selon les modifications présentées;

QU'une copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 219-09-2026

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf la gestion du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 11 394 558 $ à être accordée pour la période 2018-2025 (incluant un addenda de bonification signé en octobre 2020);

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 8 juillet 2026, et ce pour une somme de 1 656 186 $ à être accordée pour la période 2026-2027 (CR 174-06-2026);

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse des projets les 3 août et 31 août derniers;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Aides financières non remboursables Poste « Réserve - Aide financière aux entreprises et organismes » numéro 55 16556 211				
Entreprise/dossier	**Projet**	**Coût de projet**	**Municipalité**	**Montant recommandé**
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Les Berges des bâtisseurs : aménagement d'un premier accès public à l'eau à Rivière-à-Pierre	525 280 $	Rivière-à-Pierre	75 000 $
Charpentes Montmorency inc.	Expansion	3 098 835 $	Saint-Raymond	100 000 $
Marché Horizon inc.	Ouverture d'une épicerie	150 000 $	Sainte-Christine-d'Auvergne	75 000 $
Multimédias Région Portneuf	Achat d'un nouveau drone	23 628 $	Pont-Rouge	10 000 $
9372-2411 Québec inc.	Nouvelle entreprise & construction d'un bâtiment	1 342 450 $	Saint-Raymond	10 000 $
Table de concertation des aînés de Portneuf	Service de menus travaux à domicile pour les aînés	194 840 $	Donnacona	20 000 $
Ferme Verti inc.	Expansion des installations de production	127 189 $	Cap-Santé	50 000 $
Boucherie des Carrières inc.	Ouverture d'une boucherie	757 631 $	Saint-Marc-des-Carrières	50 000 $
9453-6828 Québec inc. faisant affaire sous la dénomination sociale Mécanique Michel Delisle	Construction d'un atelier pour la diversification des activités et optimisation des processus	82 524 $	Saint-Ubalde	25 000 $
	TOTAL COÛT DE PROJET :	**6 302 377 $**	**TOTAL RECOMMANDÉ :**	**415 000 $**

Il est proposé par M. Alexandre Dostie et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières non remboursables telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE les sommes associées au FRCN Entente 2026-2027 ne soient versées qu'au dépôt de la politique d'investissement de la MRC de Portneuf auprès du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN);

QUE les sommes accordées soient prises à même le poste budgétaire indiqué dans le tableau ci-dessus;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DIVERSES ADRESSÉES À LA MRC – ADOPTION DES DOSSIERS RECOMMANDÉS ET ANNULATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CR 220-09-2026

CONSIDÉRANT que lors de la confection du budget 2026, le conseil a réservé des sommes pour supporter la réalisation de projets à portée régionale;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la commission du développement social et économique du 31 août dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que des changements importants sont survenus depuis l'octroi de l'aide financière accordée au projet « Portes ouvertes sur les fermes du Québec – Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord pour le Verger du Roy » affectant l'admissibilité à l'aide financière octroyée par la résolution CR 194-08-2026;

CONSIDÉRANT qu'il est par conséquent recommandé par la commission du développement social et économique de procéder à l'annulation de l'aide financière non remboursable de sept cent cinquante dollars (750 $) accordée dans le cadre dudit projet présenté dans le tableau suivant :

Projet annulé ou de moindre coût	Montant récupéré	Poste budgétaire
Portes ouvertes sur les fermes du Québec – Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord pour le Verger du Roy	750 $	« FRR 2026-2027 – Promotion agrotourisme/PDTAB » numéro 02 62177 970

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Projet – Demandeur	Montant recommandé	Poste budgétaire
Tournoi Multisports des services d'urgence – Tournoi des Services d'urgence de la MRC de Portneuf	2 000 $	« MRC – Commandites » numéro 02 62100 970
Rendez-vous RH - Journée des Superviseurs – Accès Travail Portneuf	2 000 $	« FRR – Organismes du milieu » numéro 02 62125 970
Salon Contact Emploi Portneuf – Accès Travail Portneuf	2 000 $	« FRR – Organismes du milieu » numéro 02 62125 970
Coeur Forain (édition Portneuf) – Corporation développement Deschambault-Grondines	2 000 $	« MRC – Aides financières - Organismes régionaux » numéro 02 62100 996

Il est proposé par M. Pierre Rivard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf annule l'aide financière non remboursable de sept cent cinquante dollars (750 $) accordée au projet « Portes ouvertes sur les fermes du Québec – Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord pour le Verger du Roy », conformément à la résolution CR 194-08-2026;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à verser lesdites aides financières accordées à même les postes budgétaires indiqués dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF (FSE) – ADOPTION DU PROJET RECOMMANDÉ

CR 221-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le conseil a décidé de confier à la commission du développement social et économique (CDSÉ) le soin d'analyser les demandes et de soumettre ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf a été modifiée le 17 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf a dû être révisée au regard de nouvelles modalités contenues dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) et qu'une version révisée a été présentée lors du comité de travail du 3 juin 2026 pour adoption au conseil des représentants du 17 juin 2026;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la rencontre de la CDSÉ du 31 août dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que la CDSÉ recommande au conseil de la MRC de Portneuf le projet présenté dans le tableau suivant :

Nom de l'entreprise	Coût total du projet	Montant octroyé	Fonds	Projet Date de début/ Date de fin prévue	Emploi(s) Créé(s)/ Maintenu(s)
Pont-Rouge					
La Relève - Centre d'entraînement inc.	40 000 $	5 000 $	FSE volet 1 (Soutien à la création d'une nouvelle entreprise)	15 septembre 2026	1
				30 novembre 2026	-

* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

Il est proposé par Mme Lise Baillargeon et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'aide financière telle que recommandée par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE la somme accordée soit prise à même le poste budgétaire « Réserve FRR - Fonds de soutien aux entreprises » numéro 55 16556 310;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié au projet retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS – DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CR 222-09-2026

CONSIDÉRANT le succès des deux premiers projets réalisés dans le cadre du programme Accueillir en français sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a développé un concept de visites de municipalités sous forme de rallye découverte;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire déposer le projet de rallye découverte au programme Accueillir en français;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) assure l'entièreté des projets retenus dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que cette démarche permet aux nouveaux arrivants de faire l'exploration de leur territoire et ses institutions;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande de subvention de 15 000 $ au programme Accueillir en français pour le projet de rallye découverte;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Mario Alain, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié au projet retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2026-2027 – ADOPTION

CR 223-09-2026

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé, en 2020, la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée jusqu'en mars 2026 pour assurer l'embauche d'agents dédiés à cet accompagnement;

CONSIDÉRANT que cette entente a été prolongée par un avenant signé en avril 2026, pour les années 2026-2027 et 2027-2028, et que le réseau s'appelle désormais « Réseau accès PME »;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'entente impliquait les mêmes obligations pour la MRC, dont celle d'adopter un plan annuel d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);

CONSIDÉRANT que ce plan a été présenté aux membres du conseil lors du dernier comité de travail du 2 septembre pour approbation;

Il est proposé par Mme Claire Dussault et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) tel que présenté lors de la séance de travail du 2 septembre dernier;

QUE copie de ce plan soit transmise au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

QU'une copie de ce plan soit mise en ligne sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 PROGRAMME MUNICIPAL EN PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE (VOLET 4.1) – DOSSIERS RECOMMANDÉS

CR 224-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2028 (CR 070-03-2026);

CONSIDÉRANT que le sous-volet 4.1 dudit programme vise la restauration et la préservation du patrimoine immobilier de propriétés privées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a adopté un règlement visant la mise en œuvre d'un Programme municipal en préservation et restauration du patrimoine afin de soutenir les projets de restauration de biens meubles et immeubles pour les propriétaires privés (Règlement 430) (CR 172-06-2026);

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles en 2026 pour le volet 4.1 de ce programme;

CONSIDÉRANT que le Comité d'analyse des projets de restauration s'est réuni le 27 août 2026 afin d'étudier les dossiers soumis en fonction des critères d'analyse et des modalités prévus au Règlement 430 et recommande les projets suivants totalisant un montant de 156 215,29 $:

# dossier	Projet	Municipalité	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
PAR 2026-02	Restauration des fenêtres	Cap-Santé	9 609,04 $	9 609,04 $	6 245,87 $
PAR 2026-05	Carnet de santé	Pont-Rouge	9 198,00 $	9 198,00 $	4 599,00 $
PAR 2026-11	Réfection de la toiture et cheminée	Donnacona	45 875,00 $	45 875,00 $	27 868,75 $
PAR 2026-12	Restauration des fenêtres	Deschambault-Grondines	9 513,72 $	9 513,72 $	6 183,91 $
PAR 2026-16	Réfection de la toiture et du mur nord	Deschambault-Grondines	55 572,00 $	55 572,00 $	30 000,00 $
PAR 2026-20	Réfection de la toiture	Portneuf	43 071,45 $	43 071,45 $	24 350,00 $
PAR 2026-21	Carnet de santé	Pont-Rouge	5 749,00 $	5 749,00 $	2 875,00 $
PAR 2026-25	Réfection de la toiture	Deschambault-Grondines	33 899,23 $	33 899,23 $	22 034,00 $
PAR 2026-29	Réfection de la toiture	Deschambault-Grondines	41 879,64 $	41 879,64 $	27 221,76 $
PAR 2026-49	Carnet de santé	Pont-Rouge	9 673,87 $	9 673,87 $	4 837,00 $

Il est proposé par Mme Diane Godin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 156 215,29 $, somme disponible au budget du Programme municipal en préservation et restauration du patrimoine;

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Mario Alain, préfet, et M^me^ Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 LA RECONQUÊTE DU FORT-JACQUES-CARTIER-ET-DU-MANOIR-ALLSOPP – ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES 2024-2026

CR 225-09-2026

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a conclu une entente en juillet 2024 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) pour le projet « La reconquête du Fort-Jacques-Cartier-et-du-Manoir-Allsopp » dans le cadre du volet 3 – Projet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR) (ci-après l'Entente);

CONSIDÉRANT que l'article 4.15 de l'entente Signature innovation indique que les municipalités régionales de comté (MRC) doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web et transmettre annuellement, au 31 mars de chaque année, au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de l'Entente;

CONSIDÉRANT que les deux premières années de l'Entente n'avaient pas encore fait objet d'un rapport d'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT que le comité directeur chargé de l'application de l'Entente a analysé le rapport d'utilisation des sommes pour les deux premières années de l'Entente et en recommande l'adoption tel que soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillée et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le rapport d'utilisation des sommes pour les années 2024 à 2026, tel que soumis;

QUE la MRC de Portneuf dépose ledit rapport sur son site Web;

QUE la MRC de Portneuf transmette une copie dudit rapport au comité directeur de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 CORPORATION DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF (CGPNRP) – AIDE FINANCIÈRE 2026

CR 226-09-2026

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil du 20 juillet 2011, le conseil a procédé à la création de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP), et qu'une entente fut conclue entre la MRC et la CGPNRP le 26 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2026 de répondre favorablement à la demande d'aide financière annuelle de la CGPNRP au montant de 100 000 $;

CONSIDÉRANT que cette aide est versée à même deux enveloppes distinctes, soit :

- Les revenus générés par la gestion des baux de villégiature à l'intérieur de la zone de récréation intensive du Parc;

- Le Fonds régional de mise en valeur des terres du domaine de l'État, pour la balance du montant.

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) un montant de 100 000 $ comme contribution au projet du Parc naturel régional de Portneuf pour l'année 2026;

QUE la somme totale de 100 000 $ soit prise à même les revenus générés par la gestion des baux de villégiature à l'intérieur du Parc naturel régional de Portneuf et le Fonds régional de mise en valeur des terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACCORD CANADA–ÉTATS-UNIS–MEXIQUE (ACEUM)

CR 227-09-2026

CONSIDÉRANT que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

Il est proposé par M. Dany Bisson et résolu :

QUE le conseil de la MRC exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial;

QUE le conseil de la MRC demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire;

QUE le conseil de la MRC encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au :
- Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada;
- Ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne;
- Bureau du Premier ministre du Canada;
- Président des Producteurs de lait de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;

– Député fédéral de Portneuf – Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Jean Lessard mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Mme Lise Baillargeon mentionne que les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Yves Bédard mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Simon Sheehy mentionne que les discussions tenues lors des deux dernières rencontres portaient essentiellement sur les règlements proposés ce soir concernant le traitement des élus et la gestion contractuelle.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

En raison de la rentrée scolaire et de l'approche d'interventions policières, il appelle la population à une vigilance accrue auprès des jeunes. De plus, il annonce la tenue d'une opération « quad » les 19 et 20 septembre prochains afin de contrôler la vitesse, la sécurité et les facultés affaiblies. Enfin, il présente le bilan des opérations policières menées sur le territoire entre le 3 et le 12 septembre derniers.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Jean-Claude Léveillée mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Jean-Claude Léveillée mentionne que la prochaine rencontre est prévue la semaine prochaine.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Cédric Champagne invite la population à assister à un événement qui aura lieu à l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf le 25 septembre prochain. Cet événement soulignera l'acquisition de l'ancienne église (Place Léo) par le Comité de requalification de l'église Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP) ainsi que le lancement du nouveau projet de revitalisation et de reconversion du bâtiment.

M. Jean-Claude Léveillée invite les membres à visiter l'usine de traitement des eaux usées de Donnacona, le 19 septembre prochain, de 13 h à 16 h. Cet établissement, qui représente un investissement de 28 millions $, compte parmi les installations les plus modernes au Québec.

M. Tommy Lefebvre mentionne que l'assemblée générale annuelle de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) s'est tenue le 15 septembre dernier. Il félicite l'équipe pour la réalisation des projets ainsi que pour les travaux d'identification et de résolution des problèmes liés à la montaison du saumon. Enfin, il invite la population à visiter la Passe migratoire de la Jacques-Cartier située à Cap-Santé.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du district de Perthuis signale que la tour d'observation située au sommet de la Montagne de la Tour a été démolie par le feu le printemps dernier pour des raisons de sécurité. Il mentionne qu'un conseiller municipal lui a récemment indiqué que la municipalité ne disposait pas des fonds nécessaires pour sa reconstruction. Le citoyen demande si un financement de la MRC serait envisageable. M. Sheehy suggère de soumettre cette demande au conseiller de la Municipalité de Saint-Alban afin que ce dernier vérifie la disponibilité des fonds auprès de la MRC. M. Guy Germain précise qu'une demande de subvention a déjà été déposée en ce sens par la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.

En lien avec l'intervention qui s'est tenue dans la partie *Première période de questions* concernant les mâts de mesure du vent, le citoyen mentionne que le secteur autour du lac Montauban est privé, et se demande si le zonage actuel permet l'installation d'éoliennes. M. Lessard précise qu'en règle générale, ce type d'infrastructure est déjà très bien réglementé au sein des municipalités.

M. David Beauchesne demande un suivi sur l'état du réseau cellulaire entre Saint-Léonard-de-Portneuf et Rivière-à-Pierre. M. Champagne fait part de la confirmation du Ministère concernant le report de la mise en service pour Saint-Léonard-de-Portneuf à décembre prochain. M. Sheehy invite à consulter l'édition à venir du journal *Le Courrier de Portneuf* pour plus de détails sur cette couverture. Pour Rivière-à-Pierre, M. Cauchon signale que des travaux d'Hydro-Québec sont en cours et devraient se conclure prochainement. M. Ouellet indique que les installations pour Sainte-Christine-d'Auvergne devraient être opérationnelles sous peu.

En ce qui concerne le dossier de la Montagne de la Tour, M. Philippe Cantin, résident du district de Perthius, souhaiterait également que ce projet bénéficie d'une subvention. M. Sheehy précise qu'une première demande devra être adressée à la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf. En cas de refus, une démarche pourra être entreprise auprès de la MRC. Enfin, Mme Marie Simard Dufour invite M. Cantin à prendre ses coordonnées afin d'assurer le suivi du dossier.

13. COMITÉ DE TRAVAIL : 7 OCTOBRE 2026 (17 H 30) / SÉANCE ORDINAIRE : 21 OCTOBRE 2026 (19 H)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 228-09-2026 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 55 sur la proposition de M. Guy Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Simon Sheehy, préfet suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le préfet suppléant,	La greffière-trésorière,
_____	_____
Simon Sheehy	Josée Frenette